

2008 **Geo-événement** **Fête ses 20 ans !** **Salon professionnel**

PARIS EXPO • Porte de Versailles • Hall 5-1

8 - 9 - 10 avril 2008

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

GEO EVENEMENT se tient à la Porte de Versailles de Paris, du 8 au 10 avril 2008. GEO EVENEMENT est organisé par la société Ortech - 11 rue Bergère - 75009 Paris - France. Cette manifestation est ouverte aux professionnels de la géomatique pour l'exposition et les conférences.

2. ADMISSION

Tout organisme (industrie, entreprise, centre de recherche) dont tout ou partie des activités sont consacrées à la collecte, l'analyse et le traitement de l'information géographique. Les nouveaux exposants devront faire parvenir à Ortech une documentation sur les matériels et services qui seront présentés.

3. INSCRIPTION

Les inscriptions à l'exposition ne sont prises en compte que dans la limite des emplacements disponibles. Ortech attribuera les emplacements de stand.

Tout contrat de réservation doit parvenir à Ortech dûment rempli.

Le règlement de l'acompte de 50 % du montant total TTC est dû immédiatement.

Le règlement du solde de 50 % ou de la totalité du montant TTC doit être effectué avant la date limite du 3 février 2008.

Dès réception de la demande, accompagnée de son règlement, la confirmation de l'emplacement et la facture, spécifiant l'acompte versé et le solde dû, seront expédiées.

L'acceptation ou le refus de toute participation par Ortech est notifié par écrit. En cas de refus, les sommes versées sont intégralement remboursées.

Toute demande de participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

4. DESCRIPTION DES STANDS

Stand livré soit nu (au minimum 24 m²), soit équipé (structure en profilé d'aluminium et panneau de remplissage (hauteur : 2,40 mètres), moquette, 3 spots, 1 enseigne (20 lettres maximum). Les structures et les contraintes architecturales font partie intégrante des surfaces louées.

5. OBLIGATIONS ET DROITS DE L'EXPOSANT

Le non-règlement du montant de la participation entraîne l'annulation du droit à disposer de l'emplacement attribué, et ce sans donner lieu à aucun remboursement des sommes déjà versées, ni à aucune indemnité.

Toute annulation de la part d'un exposant devra faire l'objet d'une lettre en recommandé avec accusé de réception adressée à Ortech, soumise aux conditions suivantes :

- a) Ortech conservera, à titre de dédommagement, le premier acompte déjà versé ou facturé.
- b) Toute annulation notifiée moins de soixante jours avant l'ouverture de l'exposition entraîne, de la part de l'exposant, le règlement à Ortech de l'intégralité des sommes facturées. Il est interdit aux exposants d'exposer d'autres matériels ou produits que ceux mentionnés sur leur demande de participation et notamment des matériels qui seraient fabriqués ou distribués par des sociétés dont la participation n'aurait pas été retenue.

6. OBLIGATIONS ET DROITS D'ORTECH

L'attribution des stands est faite en respectant au maximum les préférences exprimées par les exposants. Dans le cas de demandes similaires, il sera tenu compte de l'ordre d'arrivée de la réservation avec son règlement. Toutefois, en cas d'absolue nécessité, Ortech se réserve le droit de modifier l'implantation des stands et ceci sans que l'exposant puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

7. INSTALLATION, ENLÈVEMENT

Les surfaces nues et les stands équipés seront mis à disposition des exposants respectivement 48 heures et 24 heures avant l'ouverture de l'exposition. Les exposants devront prendre toutes dispositions pour que leurs démonstrations soient entièrement libérées dans un délai de huit heures après la fermeture de l'exposition au public.

8. OCCUPATION DE L'EMPLACEMENT

Toute décoration ou aménagement particulier doit être soumis à l'accord préalable de Ortech, au moins 45 jours avant l'ouverture de l'exposition. Toutes démonstrations sonores à l'intérieur du hall d'exposition doivent faire l'objet d'une autorisation écrite de Ortech.

9. ASSURANCE, DOUANE ET MANUTENTION

Chaque exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes assurances couvrant, d'une part, les matériels exposés et, de façon générale, tous les éléments mobiles appartenant à l'exposant, d'autre part, les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers, pendant la durée de la manifestation, y compris les périodes de montage et de démontage. Un justificatif de la compagnie d'assurance pourra être réclamé par Ortech. Ortech est exonéré de toutes responsabilités concernant les préjudices (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par l'exposant. Il appartiendra à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. Ortech ne pourra être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités. Le transport et la manutention sont à la charge de l'exposant.

10. PHOTOGRAPHE

Seul le photographe officiel accrédité par Ortech a le droit d'exercer dans l'enceinte de la manifestation.

11. SÉCURITÉ

Un service de surveillance et de gardiennage est mis en place par Ortech. Toutefois Ortech ne peut être tenu responsable, en aucun cas, des accidents ou dégâts quelconques qui pourraient survenir, et notamment d'éventuels vols sur les stands. Pendant la durée de l'exposition, aucun matériel ne peut entrer ou sortir de l'enceinte du hall sans autorisation préalable de Ortech.

12. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

S'il devenait impossible de disposer aux jours et heures prévus des locaux, pour une cause qui ne serait pas imputable à Ortech, ou si la durée de la location devait être diminuée ou ses dates modifiées, toujours pour les mêmes raisons de force majeure (cataclysme, émeute grave, grève générale, etc), Ortech serait seulement tenu au remboursement des sommes versées, après déduction des frais engagés pour la préparation de l'exposition.

13. JURIDICTION

Les conditions générales ci-dessus ne sont pas dérogoires aux règles particulières qui régissent l'utilisation du Hall 5.1 de la Porte de Versailles.



11 rue Bergère - 75009 Paris - France

Tél. +33 (0)1 45 23 08 16 - Fax +33 (0)1 48 24 01 81

Email : info@ortech.fr